COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL

DU DEPARTEMENT DE PARIS

N° 7

Lundi 19 juillet 2004

Séance du Conseil de Paris

Conseil général

Lundi 5 juillet 2004

La séance est ouverte à 13 h 10, sous la présidence de **Mme STIEVENARD**, vice-présidente.

M. DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est absent de l'hémicycle.

2004 ASES 255 G Approbation du compte administratif et du compte de gestion des établissement départementaux pour l'exercice 2003.

M. STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 255 G.

Il est adopté.

M. DELANOE prend place au fauteuil de la présidence.

2004 DF 10 G Budget modificatif de fonctionnement du Département de Paris de 2004. - Décision modificative n° 2 d'investissement du Département de Paris de 2004.

M. DELANOE, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 7 de l'Exécutif.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 7 de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, compte par compte, la section d'autorisation de programmes.

Ils sont adoptés.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, la section de règlement.

Ils sont adoptés.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 1.

Il est adopté.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, les dépenses.

Ils sont adoptés.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, les recettes.

Ils sont adoptés.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10 G n° 2 modifiée par l'amendement n° 7.

Il est adopté.

2004 DF 13 G Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 du budget d'investissement pour l'exercice 2004.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 13 G.

Il est adopté.

2004 DF-DRH 9 G Transformations, créations, suppressions d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux au titre de 2004.

M. DELANOE, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 9 G.

Il est adopté.

La séance, suspendue à 13 heures 20, est reprise à 15 heures 40, sous la présidence de **M. DELANOE**.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 7 juin 2004 qui a été affiché.

Il est adopté sans observation.

DDEE 41 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention portant prorogation du fonds de garantie Paris Initiatives Entreprises - FAG SA et prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement à FAG SA (9e) gestionnaire du fonds de garantie. - Montant : 40.000 euros.

(**M. SAUTTER**, vice-président, quitte l'hémicycle).

Mme GUIROUS-MORIN indique qu'elle ne peut qu'approuver le financement d'opérations visant à la création et au développement de très petites entreprises par des personnes en difficulté, à soutenir les structures d'insertion par l'économie et les entreprises solidaires qui mettent en œuvre des actions d'insertion économique en direction de publics en situation précaire.

L'orateur estime qu'il faudrait imaginer plus d'activités en lien avec du développement économique social et solidaire, plutôt que seulement axées sur de l'insertion par l'économique.

(**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme COHEN-SOLAL, rapporteure, rappelle que ce fonds de garantie a bénéficié en trois ans, de 2000 à 2003, d'une dotation globale de 365.883.000 euros, versée par le Département de Paris, la région Ile-de-France et France Active.

L'orateur indique que jusqu'à présent ce dispositif a permis de garantir 30 projets d'entreprises et, au titre de l'exercice 2003, sur 19 dossiers de demandes garanties, 16 ont été accordées, même si seulement 4 ont pu être mises en place pour différentes raisons liées aux entreprises.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE-41 G.

Il est adopté.

DDEE 38 G - Subvention à l'association "Carrefours pour l'emploi" : organisation du forum "Paris pour l'emploi 2004". - Montant : 100.000 euros.

M. DAGUENET rappelle qu'il s'agit d'accueillir 300 entreprises ayant des postes à pourvoir immédiatement, ce qui permettra certainement à davantage de Parisiennes et de Parisiens en recherche d'emploi de décrocher un contrat de travail.

L'orateur indique que cette initiative a son total soutien, il se félicite que la collectivité parisienne prenne des initiatives d'une telle envergure compte tenu de la situation fort préoccupante du chômage à Paris mais regrette que ce dispositif et ses objectifs n'aient pas été présentés pour l'instant au Comité pour l'emploi mis en place depuis décembre 2003.

L'orateur espère que Christian SAUTTER acceptera cette proposition.

L'orateur se réjouit que la collectivité parisienne ait organisé une rencontre avec les professionnels du bâtiment et les repreneurs potentiels d'activité dans ce secteur et estime qu'il faut agir afin que Paris demeure à la fois une ville à vivre et à travailler car Paris accuse une sensibilité particulièrement forte à la dégradation de la conjoncture, la situation est en effet inquiétante puisque Paris souffre tout à la fois d'une dévitalisation progressive de son tissu économique, avec des pertes lourdes dans l'industrie, la construction et le commerce alimentaire, et dans le même temps, une dévitalisation de ces secteurs publics avec des fermetures d'établissements ou de délocalisation.

L'orateur considère qu'au Forum pour l'Emploi devraient s'ajouter d'autres actions incitatives en faveur de l'emploi, il faut envisager des dispositifs complémentaires pour mieux travailler au contenu du vœu proposé par le groupe communiste et voté par le Conseil de Paris qui a débouché sur la création du Comité pour l'Emploi, à savoir que la collectivité parisienne soit plus réactive par rapport à la situation actuelle et en même temps travailler davantage en termes de hausse de l'emploi dans la Capitale.

L'orateur rappelle qu'il avait proposé qu'en matière d'insertion, Paris s'appuie sur les innovations pédagogiques que constituent les écoles de la deuxième chance qui permettent aux jeunes de 18 à 26 ans, sortis du système scolaire sans diplôme, d'accéder à des enseignements individualisés, un système qui associe dès le départ les entreprises à l'effort de formation. Ainsi que de s'appuyer davantage sur l'A.F.P.A. en lui confiant une mission d'évaluation des besoins des futures entreprises afin d'être en mesure de décliner des plans de formation correspondant aux bassins d'emploi notamment la future zone d'aménagement du Nord-Est.

L'orateur fait remarquer que s'agissant des embauches de proximité, il est possible de constater que les élus de certains arrondissements s'attachent à rencontrer les entreprises qui sont implantées sur leur territoire, notamment dans le nord-est de la capitale, ces initiatives témoignent d'une volonté d'agir sur l'emploi en incitant aux créations d'emploi.

L'orateur souhaiterait que la collectivité parisienne initie une telle initiative en organisant une conférence des grandes entreprises en vue de leur contribution à la dynamique d'emploi à Paris avec des objectifs évidemment d'embauche.

L'orateur considère que ces propositions s'inscrivent pleinement dans la volonté de lutter efficacement contre le chômage qui frappe quelque 135.000 Parisiens demandeurs d'emploi et pourraient trouver leur concrétisation en 2005 afin de compléter l'ensemble des dispositifs que la majorité municipale a su mettre en place, et cela depuis le début de la mandature.

Mme BERTRAND rappelle que lorsque le chômage grimpe en flèche dans la Capitale pour atteindre 11,5 % de la population active, tant les pouvoirs publics que l'initiative privée ont un devoir absolu : mobiliser toutes les énergies dans un combat incessant pour l'emploi.

L'orateur estime que s'agissant de l'initiative privée, la démarche de l'association "Carrefours pour l'emploi" est exemplaire à plus d'un titre. En effet, cette association, a été créée en 1991, à l'initiative d'anciens DRH de grandes entreprises privées et publiques, d'officiers supérieurs et de fonctionnaires retraités, qui ont décidé de mettre en commun leurs savoir-faire, leurs relations et leurs réseaux, pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises et administrations susceptibles de faire des offres.

L'orateur rappelle que plusieurs maires de grandes villes ont accepté leur offre de tenir des forums pour l'emploi depuis 1997.

L'orateur fait observer que la proposition de la Ville de Paris d'apporter une aide financière de 100.000 euros à un budget total de 730.000 euros devrait être complétée par la Région Ile-de-France et l'A.N.P.E., ainsi que par les produits de la commercialisation des stands et les insertions publicitaires dans le guide visiteur, par ailleurs, pour peu qu'il soit recherché, le financement du Fonds social européen devrait soulager le poids financier de l'opération, initiative indispensable dont Paris aurait dû depuis bien longtemps se passer de faire l'économie.

L'orateur indique que la manifestation étant appelée à croître en entreprises participantes (300 au lieu de 220), en mètres carrés proposés non plus sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville mais sur le Champ-de-Mars (5.000 mètres carrés sous chapiteau), c'est sur l'accueil des personnes (30.000 personnes attendues au lieu de 25.000 en 2003), que l'effort doit porter car trop de personnes ont, l'an dernier, ont fait en vain d'interminables files d'attente.

L'orateur estime que cette expérience doit être mise à profit pour cette deuxième édition, puisque les 3.057 contrats de l'an dernier devraient être très largement augmentés.

L'orateur souhaiterait que soit organisé un forum spécial pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Mme BROSSEL regrette de devoir voter de nouveau, une délibération relative à l'organisation de Paris pour l'emploi car elle aurait préféré que l'édition 2003 ait moins de succès et qu'il n'ait pas été nécessaire à renouveler ce genre d'initiative à Paris.

L'orateur fait observer que la situation économique et sociale en France est assez proche de l'explosion et que le Gouvernement de M. RAFFARIN peut bien se gargariser de l'évolution potentielle de la croissance : quand une croissance ne sert pas à créer des emplois, une croissance ne sert pas à grand-chose.

L'orateur rappelle que la France est dans une situation inédite depuis le milieu des années quatre-vingt dis où elle détruit des emplois.

L'orateur se réjouit que, faute de politique de l'emploi digne de ce nom dans le pays, la

collectivité parisienne essaye de résister à la hausse du chômage et qu'elle ait repris l'initiative de Paris pour l'emploi en 2004.

L'orateur rappelle que, comme l'année dernière, ce forum sera relayé par des initiatives dans les mairies d'arrondissement, l'objectif étant d'une part la création d'emplois, mais également le suivi des personnes pour que, à défaut d'avoir trouvé un emploi, elles puissent néanmoins être assistées dans leur recherche et dans leur questionnement.

L'orateur rappelle que l'édition 2003 a porté ses fruits sur ces deux thèmes, la création d'emplois et le suivi. L'orateur se félicite du renouvellement de cette opération.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, fait observer à **Mme BERTRAND** qui a dit que le chômage grimpait en flèche, que sur Paris, il y a eu, par rapport aux 135 000 chômeurs du mois d'octobre une baisse à 123 000 au mois d'avril, c'est un petit mouvement qui s'explique en partie, mais en partie seulement, par les modifications de périmètre statistique auquel le gouvernement a procédé, mais il y a quand même une hirondelle qui annonce peut-être un printemps.

L'orateur souligne que "Carrefour pour l'emploi" est une association dynamique et efficace de bénévoles civils et militaires et que l'action est menée à nouveau avec cette association, avec le Conseil régional, avec l'A.N.P.E. et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

L'orateur indique à Madame BERTRAND que le forum pour les plus de 50 ans existe et que c'est une spécialité du 11e arrondissement. L'orateur estime qu'il faudrait donner une plus grande ampleur à cette initiative.

L'orateur considère, comme Mme BROSSEL, que parmi les personnes qui viendront au "Carrefour", il y a celles qui retrouveront du travail, la collectivité s'est fixée un objectif de 5.000 emplois, mais il faut aussi s'attacher avec les services de l'A.N.P.E., avec les services de proximité du département de Paris à suivre ceux ou celles qui n'auraient pas trouvé immédiatement un emploi.

L'orateur indique, à M. DAGUENET, que c'est bien volontiers que le Comité pour l'emploi pourra examiner dans sa réunion de septembre ce projet de Paris pour l'emploi 2004.

L'orateur relève que M. DAGUENET a mentionné les Ecoles de la deuxième chance qui existent à Saint-Denis ou à Rosny-sous-Bois et qui donnent des bons résultats : les jeunes ou les moins jeunes qui sont dans ces écoles ont, dans une proportion de 3 sur 5, une sortie positive en termes d'emploi ou de formation, il va demander à la Direction du développement économique et de l'emploi de voir comment peut être transposée cette expérience à Paris, soit en créant une telle structure sur Paris, soit en passant des accords avec les structures qui existent.

L'orateur estime, comme **M. DAGUENET**, qu'il est important de donner à l'AFPA toutes les possibilités d'action sur Paris.

L'orateur indique que sur le Nord-Est, les besoins de formations des entreprises dépendront de ce qui va être implanté comme emplois, du nombre d'emplois et de la qualité des emplois, l'ambition de la collectivité parisienne n'est pas seulement de faire des sièges sociaux dans le Nord-Est, de créer des activités de bureau, mais aussi des activités autres, y compris industrielles ou artisanales et commerciales de proximité donc la panoplie des emplois qui seront offerts dans cet espace de développement parisien va conditionner les besoins de formation. L'orateur considère qu'il doit y avoir dans le Nord-Est de Paris des emplois de proximité pour les demandeurs d'emploi qui sont nombreux, malheureusement, dans cette partie de notre Capitale.

L'orateur n'est pas opposé à une conférence des grandes entreprises.

L'orateur compte beaucoup sur les P.M.E., notamment les entreprises parisiennes locales d'envergure mondiale, c'est-à-dire des entreprises qui ont une spécialité leur permettant de créer des emplois à haute valeur ajoutée, donc de payer des salaires à des gens qualifiés.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 38 G.

Le projet est adopté.

2004, DPP 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la surveillance et la protection de services et établissements départementaux recevant du public et de signer le marché correspondant.

Mme DUBARRY fait observer que ce projet de délibération vise à recourir à des sociétés privée de gardiennage pour la protection des établissements départementaux recevant du public.

L'orateur indique que les élus du groupe "Les Verts" ne nient pas ces violences mais se posent la question des conditions d'accueil dans les services publics.

L'orateur indique que, pour avoir travaillé sur cette problématique dans le cadre de

l'établissement du contrat local de sécurité du 10e arrondissement, elle a pu constater à quel point les agents de premier accueil étaient unanimes dans leur constat pour se déclarer souvent démuni devant l'ampleur des problèmes que posent devant eux les Parisiennes et les Parisiens et regretter également leur connaissance imparfaite des structures autres que celle à laquelle ils appartiennent. Et si effectivement ils se sentent souvent très exposés, leur souhait est surtout de pouvoir avoir accès à des intervenants psychiatriques ou psychologiques, autant pour les publics qu'ils reçoivent qu'en soutien à leur propre travail.

L'orateur relève que, quant au public lui-même, ses difficultés ne faisant que s'aggraver, les réactions violentes se font également elles aussi de plus en plus fréquentes.

L'orateur estime qu'il paraît très opportun de veiller à ce que les personnels responsables de cette présence dissuasive puissent bénéficier de formations adaptées à la médiation, à la résolution non violente des conflits, afin que cette présence dans les services publics n'amplifie pas les problèmes de violence qu'ils sont censés résoudre.

M. CARESCHE, rapporteur, indique que les sociétés de gardiennage en question sont sélectionnées sur un certain nombre de critères de façon à ce qu'elles remplissent au mieux leur mission et cette présence est dissuasive mais peut être aussi un recours lorsqu'il y a effectivement des actes d'agression commis dans un certain nombre de contacts avec l'administration parisienne, et en particulier la DASES.

L'orateur ne considère pas que la présence de ces sociétés de gardiennage, d'agents de sécurité, soit un élément qui contribue à augmenter l'agressivité, au contraire, ils permettent par leur présence une certaine dissuasion et les personnes ayant des intentions un peu malveillantes sont dissuadées de les commettre.

L'orateur se déclare en accord avec Mme DUBARRY sur le fait qu'il faille poursuivre la formation d'un certain nombre de fonctionnaires et faire en sorte que les relations entre l'administration et les citoyens soient les plus apaisées possible.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1 G.

Il est adopté.

2004, ASES 173 G - Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2004 à l'association "Aux captifs la libération" (11e) pour son action sanitaire. - Montant : 50.000 euros.

M. PAGES rappelle que l'association "Aux captifs, la libération" s'est donnée pour mission d'aller à la rencontre de gens qui vivent dans la rue et contribue grandement à la lutte contre la précarité et l'exclusion à Paris, elle est d'ailleurs subventionnée par la Ville de Paris pour un grand nombre de ses actions.

L'orateur rappelle que l'action sanitaire de rue, qui fait l'objet de ce projet de délibération, est menée par l'association depuis fin 1998 essentiellement dans le centre de Paris et le 10e arrondissement.

Par ailleurs, outre l'information et l'orientation dispensées au cours des tournées-rues, l'association a ouvert un centre en début d'année dans le 10e où se tient deux matinées par semaine une permanence de santé sous la responsabilité d'une infirmière.

L'orateur fait remarquer que devant l'augmentation de son activité et la mise en évidence de besoins nouveaux, l'association avait sollicité une subvention de 73.998 euros pour l'année 2004 afin de développer son action, notamment sur d'autres secteurs et envisageait le recrutement de 2 agents de médiation et la mise en place d'une vacation de médecin.

L'orateur fait observer qu'il est proposé aujourd'hui de reconduire à l'identique, pour 2004, la subvention de fonctionnement attribuée en 2002 et 2003 à l'association pour son action sanitaire, soit 50.000 euros car il faut apprécier la montée en charge de la permanence santé avant d'augmenter le soutien du Département.

L'orateur signale que la convention qui lie l'association et le Département de Paris autour de son action sanitaire doit prendre fin le 31 décembre 2005 et qu'il est favorable à son renouvellement.

L'orateur considère que d'ici là, le Département aura eu le temps d'apprécier la montée en charge de la permanence santé et proposera une augmentation de la subvention en rapport avec les projets de développement de l'association. L'orateur annonce qu'il y veillera.

M. LHOSTIS, rapporteur, estime que M. PAGÈS a dit l'essentiel, à savoir qu'il s'agit d'une association qui fait un travail de très grande qualité.

L'orateur rappelle l'aide forte apportée par la Municipalité parisienne à cette association car 44 % du budget de l'association est un

financement Département-Ville de Paris qui est d'ailleurs le principal financeur avec la D.D.A.S.S., et la Ville de Paris donne plus que la D.D.A.S.S.

L'orateur indique qu'au moment du renouvellement de la convention, il examinera les efforts supplémentaires qui peuvent être faits compte tenu de l'intérêt du travail des professionnels des tournées de rues qui sont absolument nécessaires devant l'extension de l'extrême pauvreté et des difficultés sanitaires qui s'y rattachent.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 173 G.

Il est adopté.

2004, ASES 180 G - Subvention de fonctionnement à l'association "S.O.S. Drogue international" (3e) pour l'ouverture de son centre spécialisé de soins aux toxicomanes "S.O.S. les Halles" (2e). - Montant : 116.000 euros.

2004, ASES 258 G - Attribution d'une participation de 60.000 euros à l'association "S.O.S. Drogue international" (3e) pour son centre le "Kaléidoscope".

M. LEKIEFFRE rappelle que les représentants de la gauche dans le 2e interrogés sur leurs intentions concernant la rue Saint-Denis, à l'occasion des élections municipales en 2001, avaient promis de redorer l'image de la rue et surtout de ne rien faire hors la concertation avec les riverains du quartier.

L'orateur indique que sans jamais en discuter avec les élus du Conseil d'arrondissement, pas plus qu'avec les riverains participant au conseil de quartier Montorgueil - Saint-Denis, la gauche parisienne a préparé l'installation d'un centre pour toxicomanes au 110 de la rue Saint-Denis.

L'orateur estime qu'installer ce centre à cette adresse ne rendra service ni aux toxicomanes qui resteront en contact direct avec leurs dealers, ni aux riverains de cette rue qui avaient entrepris de revaloriser l'image de leur quartier qui supporte déjà le désarroi et la déchéance de la prostitution, l'ambiance malsaine des joueurs de bonneteau, le racolage incessant des sex-shops et autres peep-shows, et la présence de plus en plus agressive des dealers.

L'orateur considère que le risque est grand de voir définitivement acquis l'idée que cette rue et indirectement l'ensemble du quartier ont vocation à accueillir les activités et projets municipaux dont le reste de Paris ne voudrait pas, or la rue Saint-Denis n'a pas vocation à accueillir toute la misère du monde.

L'orateur rappelle que l'achat de l'immeuble du 110, de la rue Saint-Denis a été effectué par une société civile immobilière crée spécialement pour l'occasion qui empochera en passage 680.000 euros, 4,5 millions de francs, 4 fois la subvention proposée en plus-values, et en moins de six mois de temps.

L'orateur indique que Procureur de la République a requis une enquête qui est toujours en cours auprès de la Brigade financière.

L'orateur s'étonne qu'une association censée venir en aide aux populations droguées en difficulté confie la délégation générale de son institution à une personne condamnée par la Cour d'appel de Paris, il y a moins de 5 ans à 6 mois d'emprisonnement et solidairement à une amende de 900.000 F pour : "facilitation à autrui de l'usage de stupéfiants", agissements relevés lorsque l'individu était le gestionnaire des boîtes de nuit de la chanteuse animatrice Régine, elle-même fondatrice de "SOS Drogue international".

L'orateur estime qu'avant d'attribuer à cette association la somme importante de 116.000 euros, et même 60.000 euros supplémentaires si l'on considère le projet ASES 258 G, il serait bon d'agir avec précaution en considérant qu'il est urgent d'attendre.

L'orateur demande de rejeter les deux demandes de subvention ASES 180 G et 258 G.

M. LHOSTIS, rapporteur, rappelle que le Ministre de la Santé, M. DOUSTE-BLAZY, s'est rendu dans le 10e arrondissement, pour inaugurer des lits infirmiers gérés par l'association qui vient d'être critiqué.

L'orateur fait observer que cette opération n'a pas été menée "en douce" car elle a fait l'objet d'une réunion à la mairie du 2e où il y avait plusieurs centaines de personnes, le Maire du 2e et le Maire du 1er, M. LEGARET, ainsi que M. LEKIEFFRE.

L'orateur rappelle qu'il s'agit d'une démarche d'ensemble de la Municipalité sur la prise en charge des toxicomanies, des usagers de drogues et dans le cadre d'une politique de réduction des risques, il ne s'agit pas d'aggraver la situation rue Saint-Denis, mais au contraire de prendre en charge des populations en difficulté et de contribuer à améliorer l'ambiance dans ce secteur.

L'orateur signale que vont être organisées des journées sur la prise en charge de la toxicomanie, à Paris au mois d'octobre, qu'il s'agira pour la première fois d'un échange au niveau parisien entre tous les intervenants, ainsi qu'avec des intervenants de grandes capitales européennes, ce qui permettra de voir que pour l'Europe, cette

question de la prise en charge des usagers de drogues est une question importante et tous ceux qui s'étaient engagés dans des politiques uniquement répressives en reviennent aujourd'hui et se dirigent vers des prises en charge du type de celle que Paris propose.

L'orateur invite M. LEKIEFFRE à venir inaugurer d'ici à la fin de l'année les lieux que la collectivité parisienne finance, alors que ce n'est pas dans les missions du Département de Paris qui, toutefois, a considéré que cela pouvait être un engagement exemplaire au cœur de la Capitale.

Mme DUBARRY rappelle que les réunions de concertation ont eu lieu en mairie du 2e et que de nombreux élus y participaient et de nombreux habitants et de nombreuses associations y étaient représentés. Il semble donc que la concertation a été faite comme elle le devait et cela paraît un point important.

L'orateur se réjouit que la collectivité parisienne se saisisse de ce problème parce que faire comme si le problème des toxicomanies n'existait pas revient à faire l'autruche et cela paraît être de mauvaise politique.

L'orateur considère qu'il est important de saisir ces problématiques dans leur globalité et les délibérations prouvent que c'est ce qui est fait par l'Exécutif.

L'orateur assure M LHOSTIS du soutien du groupe des élus "Les Verts" en la matière.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 180 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 258 G.

Il est adopté.

2004, ASES 154 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France une convention relative au dépistage de la syphilis.

M. VUILLERMOZ indique qu'il se félicite de ce projet de délibération permettant de poursuivre la campagne de dépistage de la syphilis dans le Département de Paris, qui souligne le rôle des dispensaires dans le dépistage des maladies infectieuses et, en l'occurrence, dans l'alerte qui a été faite d'une recrudescence de la syphilis que chacun croyait éradiquée.

L'orateur fait part de son inquiétude sur l'avenir de nombreux centres de santé de Paris, dont certains ont déjà disparu. Leurs statuts sont différents, mais leur point commun est d'être des établissements participant au service public hospitalier. Ils reçoivent des dizaines de milliers de Parisiens, salariés et habitants, dans des conditions en général appréciées par tous.

L'orateur rappelle que ce mois-ci a été annoncé dans le 13e arrondissement, la fermeture de l'hôpital de la Croix-Rouge qui devrait être vendu à un organisme à but lucratif, alors que le Président de la Croix-Rouge avait prétendu le contraire. De même, des centres de santé mutualistes, notamment celui des Peupliers, seraient quasiment supprimés (ce centre appartient à la Mutuelle fédérale des Cheminots). D'autres centres, l'hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours, l'hôpital Saint-Joseph, l'Institut mutualiste Montsouris, pour ne citer qu'eux, sont aussi menacés.

L'orateur indique qu'il n'ignore pas les difficultés financières de ces établissements ni les problèmes éventuels de gestion mais ce qui lui importe, c'est que les capacités d'accueil et de soins représentées par les centres de santé associatifs soient conservées. Il est bien évident que cela ne saurait être le cas par la transformation de ces structures en cliniques privées.

L'orateur souhaite que la Ville s'engage auprès des responsables des structures concernées, l'Etat, la C.P.A.M., pour que des solutions acceptables pour les populations soient recherchées.

M. LHOSTIS, rapporteur, indique que le problème de la recrudescence de la syphilis doit attirer l'attention du Conseil puisque, depuis deux ans, avec la Direction générale de la Santé, une campagne sur ces problèmes a été engagée.

L'orateur fait observer que ces centres sont souvent déficitaires si l'activité subsiste, c'est qu'il y a un adossement à de grandes institutions comme la Mutualité, les grandes associations, la Croix-Rouge ou la Ville de Paris.

L'orateur indique que les déficits importants conduisent certaines institutions à se repositionner et il semble que ce soit le cas de la Croix-Rouge car le mode de financement des centres de santé n'est pas satisfaisant, trop de charges pèsent sur eux et ils ne bénéficient pas d'aides et pratiquent une médecine de secteur 1, peu rémunérée, mais très attractive pour quantité de populations.

L'orateur souligne qu'ils exercent en particulier des missions de prévention qui, malheureusement, ne sont pas financées, mais rendent un service important à la population et leur fermeture est toujours un recul et contraint la population à se reporter sur la fréquentation des hôpitaux dans les consultations journalières, voire dans les urgences.

L'orateur rappelle que les hôpitaux qui sont la propriété de fondations ou d'institutions, comme l'Institut Montsouris ou l'hôpital des Peupliers dépendent directement de l'Agence régionale d'hospitalisation et, malheureusement, concernant le débat sur le Schéma régional d'organisation sanitaire qui devrait être adopté en début 2005, l'idée reste toujours de regrouper les moyens et de fermer les petits équipements.

L'orateur considère qu'il s'agit d'une mauvaise politique, même si, ici et là, il y a des modernisations et des réorganisations à faire. L'orateur estime qu'il faut tenter, dans le débat sur le Schéma régional d'organisation sanitaire, de faire prévaloir l'intérêt de faire subsister, y compris à Paris où il y a de grands établissements hospitaliers, des équipements de ce type qui, parfois, comme à l'Institut Montsouris ou à l'hôpital des Peupliers, prennent en charge des pathologies graves.

Pour ce qui concerne la politique de la collectivité parisienne, l'orateur signale qu'elle a financé dans la dernière période un certain nombre d'équipements et de centres de santé et pas seulement en fonctionnement, mais aussi en l'investissement.

L'orateur rappelle qu'un travail a commencé à se réaliser avec Gisèle STIEVENARD sur la modernisation des centres du C.A.S.-V.P., qui vont être placés sous la responsabilité de la D.A.S.E.S., l'an prochain, qui doivent être modernisés et dotés de véritables projets médicaux.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 154 G.

Il est adopté.

2004, ASES 253 G - Création du Fonds du Département de Paris pour la protection de l'enfance.

Vœu n° 1 déposé par le groupe UMP visant à ce que chaque groupe du Conseil dispose d'un représentant au sein du comité de sélection et du comité de suivi chargé de la vérification des fonds versés par le Département de Paris.

Mme ANTIER indique qu'il faut innover dans le domaine de la protection de l'enfance et qu'elle est favorable à la création du Fonds du Département de Paris pour la protection de l'enfance.

L'orateur se réjouit que l'examen préalable des projets qui bénéficieront de ce fonds soit effectué par un comité de sélection car les structures de protection de l'enfance ont des besoins, mais souffrent de cloisonnement entre elles, à tel point qu'il a fallu créer l'Observatoire de l'enfance en danger pour que les informations circulent et pour qu'une évaluation des pratiques se mette en place, et ceci à la demande des associations qui dénoncent les dysfonctionnements.

L'orateur estime que la complexité des actions en faveur de l'enfance mérite la transparence, il est indispensable que l'assemblée soit représentée dans toutes ces compétences aussi bien au comité de sélection qu'au comité de suivi.

L'orateur souhaite qu'un élu par groupe dans le comité de sélection et de suivi et un représentant de chaque groupe au comité de sélection et au comité de suivi du Fonds du Département de Paris pour la protection de l'enfance soit prévu.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, indique que ce fonds est issu des travaux conduits par ses soins autour du schéma départemental conjoint de prévention d'aide aux familles et de protection de l'enfance qui a été approuvé, ici même, le 24 novembre 2003.

L'orateur indique que le comité de sélection regroupe des partenaires du Département de Paris, à la demande des associations, ces partenaires sont sollicités pour leur compétence technique et leur expérience dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'orateur rappelle que la composition du comité de sélection telle qu'elle est prévue aujourd'hui est de 8 membres et que s'il fallait associer un membre de chaque groupe politique, cela passerait très rapidement à 15 ou 20 membres. L'orateur estime que la décision finale reviendra de toute manière au Conseil de Paris.

L'orateur propose, plutôt que d'alourdir ces instances, que lorsque le projet de délibération sera présenté chaque année devant le Conseil, il soit accompagné de l'avis du comité de sélection sur chacun des projets sélectionnés, de l'évaluation par le comité de suivi des projets précédemment retenus, et de l'analyse synthétique de l'ensemble des projets adressés au Département de Paris.

L'orateur estime que de cette façon, le Conseil disposera d'une information complète et détaillée.

Mme ANTIER considère qu'il est très important que l'attribution de ces fonds du département pour la protection de l'enfance soit discutée devant chacun des groupes. L'orateur estime que la méthode proposée par Mme STIEVENARD n'est absolument pas de bonne gestion pour l'attribution, dans la mesure où il n'y aura pas de discussion et d'analyse au fond de chaque projet. L'orateur indique qu'elle n'est absolument pas d'accord et maintient sa proposition.

Mme STIEVENARD, présidente, indique qu'une évaluation dans un an de ce dispositif sera faite et qu'elle se tient à la disposition de Mme ANTIER pour en reparler. L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 1.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 1 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES-253 G.

Il est adopté.

2004, ASES 59 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Ayyem Zamen" une convention pluriannuelle fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2004. - Montant : 30.000 euros.

Mme GUIROUS-MORIN rappelle que cette structure animée par l'association "AYYEM ZAMEN" est destinée à accueillir des migrants âgés et précaires, ce lieu est destiné à offrir à ces personnes un lieu de paroles, d'écoute et d'information concernant leur accès au droit et à leur santé.

L'orateur relève que ce café social inauguré le 6 mars 2003 par le Maire de Paris connaît un grand succès puisqu'il fonctionne 40 heures par semaine et fait travailler 5 personnes dont 3 emplois aidés, ainsi que 20 bénévoles.

L'orateur estime que ce type de structure répond à un véritable besoin et qu'il ne faut donc pas hésiter à les créer et à les multiplier dans les arrondissements qui n'en sont pas encore dotés.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, rappelle qu'il s'agit du premier établissement à Paris à s'intéresser à un public âgé et migrant.

L'orateur indique que l'association compte aujourd'hui 496 adhérents, 236 bénéficient d'un suivi social, mais ce sont près de 1.800 personnes de 55 à 90 ans qui ont participé ou bénéficié de l'action du café social en 2003.

L'orateur annonce qu'un voyage en Andalousie sera proposé cet été grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires.

L'orateur indique que si elle pouvait les financer, elle aimerait que ce type de structure soit implantée dans plusieurs arrondissements de Paris mais c'est un projet qui coûte cher et qui nécessite des subventions importantes.

Mme BOURCART, rapporteure, rappelle que parmi les migrants, le nombre de personnes de plus de 50 ans a augmenté de plus de 70 % et sera de plus en plus important, alors qu'il n'y a actuellement que très peu de structures qui prennent en compte ces personnes avec leurs propres difficultés.

L'orateur indique qu'il y a énormément de travailleurs immigrés célibataires qui sont souvent à l'abandon soit dans des foyers, soit dans des meublés, cela va être un très grand problème, non pas seulement pour la Ville, mais également pour la Région et pour l'Etat puisque, en parlant des personnes âgées, c'est un dossier qui doit être pris en charge.

L'orateur indique que l'intérêt de cette association est aussi d'avoir révélé ce qui est possible et ce qui est faisable en direction de ces populations.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES-59 G.

Il est adopté.

2004, ASES 254 G - Participation du Département de Paris au budget du GIP "Samu social de Paris" à 1.989.743 euros en fonctionnement et 38.681 euros en investissement pour l'exercice 2004 (Programme départemental d'insertion).

Mme GÉGOUT se félicite l'effort de la collectivité parisienne en faveur du SAMU-social. L'orateur estime que le principal problème du 115 est le manque de place.

L'orateur considère qu'il s'agit de la précarisation importante de toute une partie de la société qui entraîne que des services comme celui-là soient totalement surchargés et soient dans l'incapacité totale de fournir un nombre de places approchant des besoins.

L'orateur fait remarquer qu'il n'y a pas assez de places pour les femmes, il faudrait qu'il y ait à disposition du 115 une structure, même de 25 ou 30 places, mais spécifiquement pour les femmes. L'orateur rappelle qu'il y avait pour les femmes

sur le point d'accoucher et notamment beaucoup de femmes sans papiers, une structure excellente qui était gérée par le Centre d'action sociale protestant au passage Saint Sébastien, qui avait 50 places, c'est-à-dire 25 femmes avec 25 bébés, cette structure n'existe plus et il serait vraiment tout à fait important d'arriver à la remplacer.

L'orateur relève que cela dépend de l'Etat mais que la collectivité pourrait y apporter sa part afin qu'une telle structure puisse exister de nouveau car ces enfants naissent à l'hôpital et au bout de deux jours, se retrouvent de nouveau dans des conditions totalement précaires.

L'orateur fait remarquer qu'il y a eu une augmentation en un an de 150 % des nuitées, prises en charge d'ailleurs totalement par l'Etat, il s'agit en grande partie de familles déboutées du droit d'asile, ce chiffre ne peut qu'augmenter puisque, en les déboutant du droit d'asile, on leur interdit de travailler.

L'orateur considère que la solution est de permettre à ces gens de trouver par eux-mêmes des moyens de leur existence sur le territoire en les autorisant à travailler.

Mme STAMBOULI, rapporteure, indique qu'en effet, la position de l'Etat n'est pas actuellement de déménager le 115, mais de tenter de le faire mieux fonctionner sur place, c'est-à-dire dans des locaux qui sont des locaux classés, et avec des difficultés qui paraissent importantes au niveau technique.

L'orateur indique qu'une mission d'études est actuellement lancée pour savoir s'il est possible de mieux faire fonctionner le 115 dans ses bâtiments actuels car, en dépit du manque de places chronique sur Paris, il semble important que les appels du 115 aboutissent, ne serait-ce que pour pouvoir, à un moment, quantifier les besoins.

L'orateur indique que la collectivité parisienne est préoccupée par la fermeture du site destiné aux femmes enceintes, et qu'elle recherche des locaux afin de répondre à ce besoin.

L'orateur rappelle qu'aujourd'hui le 115 voit aboutir des demandes de familles déboutées du droit d'asile de plus en plus nombreuses puisque la récente loi sur l'asile fait que les personnes sont moins nombreuses en tant que demandeurs d'asile, mais deux fois plus nombreuses en tant que déboutées. Et c'est par le 115, que passent toutes ces demandes des familles, soit sans papiers, soit déboutées, qui voient leur renouvellement en hôtel étudié par le SAMU-social, ce sont actuellement 7 000 personnes, en famille, qui sont hébergées à Paris dans des conditions bien souvent très difficiles.

L'orateur indique que la préfecture de Paris a annoncé, en ce qui concerne les demandeurs d'asile, que le nombre de déboutés augmente sans pouvoir apporter de solution.

L'orateur signale que, comme chaque été, la collectivité parisienne travaille avec la DDASS de Paris à un "Plan été", notamment pour l'aide alimentaire et que, comme depuis trois ans, les associations, notamment les "Restos du Cœur", se voient remplacées par d'autres associations, comme le "Cœur des Halles" pour ne pas interrompre les distributions d'aide alimentaire à Paris, et que dans le cadre des dispositifs visant à lutter contre la canicule, un site qui permettra aux personnes sans domicile entre juillet et août d'avoir une possibilité d'orientation et de prise en charge par des associations est à l'étude.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, indique que concernant le 115, qui est une téléphonie sociale qui existe dans l'ensemble des départements à l'initiative de l'Etat, il faut noter l'obsolescence du matériel mais aussi, la situation de saturation sur Paris et plus largement sur l'Ile-de-France.

L'orateur rappelle que la décision a été prise de changer le matériel et une étude est en cours pour savoir où il sera installé : soit à l'hospice Saint-Michel, soit dans d'autres bureaux qui seraient loués.

L'orateur espère que le nouveau matériel permettra une meilleure prise en charge des appels.

L'orateur se déclare préoccupée au sujet des nuitées d'hôtel, et estime que la solution est certainement à rechercher dans une opération de régularisation qui pourrait être effectuée pour éviter que ces personnes ne se retrouvent dans une impasse complète.

L'orateur rappelle que l'été dernier les associations de lutte contre les exclusions ont parfaitement réagi pour protéger les personnes vulnérables et que cette année encore, le supplément été du guide solidarité contient des indications et des mesures de prévention.

L'orateur indique qu'à cette même séance passe un autre projet de délibération concernant la mission tuberculose du SAMU-social, que la collectivité parisienne finance à hauteur de 77.102 euros.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération ASES 254 G.

Il est adopté.

Vœu n° 2 par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à une aide financière du Département de Paris en faveur de l'association gestionnaire de la péniche "Le Fleuron" amarrée au port de Javel (15e).

M. ALAYRAC rappelle que cette association est propriétaire d'une péniche qui accueille des personnes sans domicile fixe et sans travail. Elle reçoit tous les soirs une trentaine d'hommes de 18 à 50 ans et, en particulier, des personnes accompagnées de leur chien.

L'orateur indique que depuis le mois de septembre dernier, "Le Fleuron" rencontre des difficultés financières du fait de l'obligation d'installer à bâbord et à tribord des flotteurs en vue d'améliorer la stabilité du bateau et du paiement de dépenses d'entretien et de réparation indispensables.

L'orateur souligne que l'autorisation d'exploitation dont l'association est titulaire pourrait même être supprimée si de tels travaux n'étaient pas effectués avant le mois de septembre 2004 et une telle perspective serait dramatique pour les personnes très défavorisées qui sont hébergées sur "Le Fleuron".

L'orateur fait observer que l'accueil d'urgence relève de la compétence de l'Etat mais que celui-ci se désengage de plus en plus de ce domaine.

L'orateur souhaiterait qu'une aide puisse être accordée au "Fleuron" qui se fonderait strictement sur l'entretien et les grosses réparations que nécessitent cette péniche parce qu'une des principales causes qui conduisent aujourd'hui à la précarité est la perte du logement et qu'il faut donc conserver à Paris un tel lieu d'hébergement.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, souligne tout l'intérêt que représente cette péniche pour les personnes sans domicile avec chien.

L'orateur rappelle que le département de Paris a été saisi il y a plusieurs mois par le GIE "Le Fleuron" pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 35.599 euros destinée à financer des travaux de mise aux normes de sa péniche, amarrée quai de Javel à Paris 15e, et hébergeant des personnes sans domicile accompagnées d'animaux.

L'orateur relève que l'activité de cette péniche relève de la compétence de l'Etat et revêt un caractère indispensable dans le dispositif parisien d'urgence sociale, car les places d'hébergement pour des personnes accompagnées d'animaux sont rares, c'est la raison pour laquelle le département a déjà soutenu son action en finançant, en 1999, des travaux pour un montant de 381.122 euros.

L'orateur indique qu'avant de financer à nouveau des travaux sur la péniche du Fleuron, les services de la DASES souhaitent étudier les autres sources de financement dont le GIE pourrait bénéficier, notamment par le biais de ses membres dont certains disposent de moyens importants, comme la fondation "30 millions d'amis" ainsi que la participation de l'Etat qui a été sollicitée. Parallèlement, les services de la DASES sont en train d'étudier la conformité technique des travaux proposés afin de ne pas retarder l'instruction de ce dossier.

L'orateur fait observer que s'il apparaît que "Le Fleuron" ne dispose pas d'autres sources de financement possibles et que ces travaux ne soulèvent pas d'interrogation technique particulière, la mise en place d'un partenariat entre "Le Fleuron" et le Département de Paris pourrait alors être envisagé dans la limite toutefois du montant attribué par l'Etat.

M. ALAYRAC remercie l'Exécutif de regarder très attentivement la situation financière du Fleuron en gardant à l'esprit l'échéance du mois de septembre 2004 pour s'assurer que cette péniche ne fermera pas faute d'autorisation administrative.

L'orateur indique qu'il comprend parfaitement cette recherche d'autres partenariats, mais rappelle qu'il y a urgence sociale

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°2.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter, à main levée, par un vote global, l'ensemble des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Conseil interacadémique d'Ile-de-France de l'Education nationale (R. 12 G) :

TITULAIRES
- M. David ASSOULINE
- M. Pascal CHERKI

- M. Eric FERRAND
- M. Olivier PAGES
- Mme Laurence DREYFUSS

SUPPLEANTS
- Mme Michèle BLUMENTHAL
- Mme Colombe BROSSEL
- Mme Odette CHRISTIENNE
- M. Alain RIOU
- M. Hervé BENESSIANO

Comité de sélection des projets éligibles au titre du Fonds du Département de Paris pour la protection de l'Enfance (R. 13 G) :

- Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.

Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la S.O.G.A.R.I.S. (Conseil d'administration) (R. 14 G) :

- Mme Anne-Christine LANG en remplacement de Mme Catherine GEGOUT, désignée le 24 avril 2001, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2004, R. 12 G à R. 14 G).

Clôture de la séance.

La séance est levée à 16 heures 58 minutes.

-*-*-*-*-*-*-*-

Votes spécifiques.

Mireille FLAM
Lyne COHEN-SOLAL
Isabelle GUIROUS-MORIN
René LE GOFF
Geneviève BERTRAND
Christian SAUTTER
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 41 G.

Michel CHARZAT
Christian SAUTTER
Jean-Bernard BROS
Lyne COHEN-SOLAL
Danièle AUFFRAY
Isabelle GUIROUS-MORIN
Jeanne CHABAUD
Daniel-Georges COURTOIS
René LE GOFF
Jean-Pierre PIERRE-BLOCH
Eric HELARD
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 22 G.

Jean-Pierre CAFFET
Sandrine MAZETIER
Jean-François BLET
Michel BULTE
Jérôme COUMET
Ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération : DLH 3 G – DDEE 36 G, DASCO 47 G, DASCO 48 G, DASCO 49 G.

Yves CONTASSOT
Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 32 G.

François FLORES
Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDATC 54 G.

Anne HIDALGO
Philippe GOUJON
Jeanne CHABAUD
Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération ASES 211 G.

Sommaire

2004 ASES 255 G Approbation du compte administratif et du compte de gestion des établissement départementaux pour l'exercice 2003. 1

2004 DF 10 G Budget modificatif de fonctionnement du Département de Paris de 2004. - Décision modificative n° 2 d'investissement du Département de Paris de 2004. 1

2004 DF 13 G Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 du budget d'investissement pour l'exercice 2004.....2

2004 DF-DRH 9 G Transformations, créations, suppressions d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux au titre de 2004.....2

Adoption d'un compte rendu.....2

DDEE 41 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention portant prorogation du fonds de garantie Paris Initiatives Entreprises - FAG SA et prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement à FAG SA (9e) gestionnaire du fonds de garantie. - Montant : 40.000 euros. 2

DDEE 38 G - Subvention à l'association "Carrefours pour l'emploi" : organisation du forum "Paris pour l'emploi 2004". - Montant : 100.000 euros.....2

2004, DPP 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de lancer un appel d'offres ouvert relatif à la surveillance et la protection de services et établissements départementaux recevant du public et de signer le marché correspondant. 4

2004, ASES 173 G - Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2004 à l'association "Aux captifs la libération" (11e) pour son action sanitaire. - Montant : 50.000 euros.....5

2004, ASES 180 G - Subvention de fonctionnement à l'association "S.O.S. Drogue international" (3e) pour l'ouverture de son centre spécialisé de soins aux toxicomanes "S.O.S. les Halles" (2e). - Montant : 116.000 euros. 6

2004, ASES 258 G - Attribution d'une participation de 60.000 euros à l'association "S.O.S. Drogue international" (3e) pour son centre le "Kaléidoscope".....6

2004, ASES 154 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France une convention relative au dépistage de la syphilis. 7

2004, ASES 253 G - Création du Fonds du Département de Paris pour la protection de l'enfance. 8

Vœu n° 1 déposé par le groupe UMP visant à ce que chaque groupe du Conseil dispose d'un représentant au sein du comité de sélection et du comité de suivi chargé de la vérification des fonds versés par le Département de Paris. 8

2004, ASES 59 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Ayyem Zamen" une convention pluriannuelle fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2004. - Montant : 30.000 euros. ...9

2004, ASES 254 G - Participation du Département de Paris au budget du GIP "Samu social de Paris" à 1.989.743 euros en fonctionnement et 38.681 euros en investissement pour l'exercice 2004 (Programme départemental d'insertion).....9

Vœu n° 2 par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à une aide financière du Département de Paris en faveur de l'association gestionnaire de la péniche "Le Fleuron" amarrée au port de Javel (15e).....11

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....11

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 11

Clôture de la séance. 12

Votes spécifiques. 13